

ARRETE N° 296/23

Portant Délégation de fonction des agents dans le cadre des séances de négociations au cours de la procédure de Délégation de Service Public en affermage pour la gestion des crèches communautaires

Le Président de la Communauté de Communes du Pays Mornantais,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1411-5, L.5211-1, L.5211-9 et L.5211-10,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L.3124-1 et R.3124-1,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n°69-2021-06-01-00004 en date du 1er juin 2021,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° CC-2022-126 en date du 18 octobre 2022 portant approbation du choix du mode de gestion des crèches communautaires et ayant donné son accord au principe du recours à une procédure de délégation de service public ;

Considérant que Monsieur Philippe GUIBAUD exerce des fonctions de Directeur Général des Services,

Considérant que Monsieur Guillaume TASSIN exerce des fonctions de Directeur Général Adjoint des services à la population,

Considérant que Madame Sandrine GOUTAGNY exerce des fonctions de coordinatrice petite enfance,

Considérant que Madame Estelle BONET exerce des fonctions de coordinatrice CTG,

Considérant que Madame Muriel ROCHET-DUPONT exerce des fonctions de responsable des finances et de la commande publique,

Considérant que Madame Catherine BOUGANDOURA exerce des fonctions de chargée de la commande publique,

Considérant que, dans un souci de bonne administration locale, et compte tenu des compétences des agents évoqués ci-dessus, il est nécessaire que Messieurs Philippe GUIBAUD et Guillaume TASSIN, Mesdames Sandrine GOUTAGNY, Estelle BONET, Muriel ROCHET-DUPONT et Catherine BOUGANDOURA puissent assister aux séances de négociation avec les candidats ayant été admis à négocier dans le cadre de la procédure de délégation de service public en affermage pour la gestion des crèches communautaires afin d'apporter leur assistance technique,

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Publié le

ID : 069-246900740-20230628-ARRETE296_23-AR



ARRETE

Article 1 : Monsieur Philippe GUIBAUD, Monsieur Guillaume TASSIN, Madame Sandrine GOUTAGNY, Madame Estelle BONET, Madame Muriel ROCHET-DUPONT et Madame Catherine BOUGANDOURA reçoivent délégation aux fins de participer et apporter leur assistance technique aux séances de négociation au cours de la procédure de délégation de service public pour la gestion des crèches communautaires et ce jusqu'à la remise des offres fermes et engageantes.

Article 2 : Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé au représentant de l'Etat.

Fait à Mornant le 28 juin 2023

Le Président
Renaud PFEFFER

PUBLIE LE 29 JUIN 2023
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT

